

| | |
|-------------------------|---|
| Intitulé de l'UE | Communication en langue anglaise III |
| Section(s) | - (2 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 2 |

| Responsable(s) | Heures | Période |
|-------------------------|---------------|----------------|
| Marie-France FAUCONNIER | 25 | Quad 1 |

| Activités d'apprentissage | Heures | Enseignant(s) |
|----------------------------------|---------------|-------------------------|
| Anglais juridique I | 25h | Marie-France FAUCONNIER |

| Prérequis | Corequis |
|------------------|-----------------|
| | |

| Répartition des heures |
|--|
| Anglais juridique I : 10h de théorie, 10h d'exercices/laboratoires, 5h de travaux |

| Langue d'enseignement |
|--|
| Anglais juridique I : Français, Anglais |

| Connaissances et compétences préalables |
|---|
| L'étudiant aura acquis les compétences ciblées en début de cycle. |

| Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES |
|---|
| Cette UE contribue au développement des compétences suivantes |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique ◦ Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue. ◦ Démontrer d'une maîtrise des concepts de la sphère socio-économie, du fonctionnement de l'Entreprise et intégrer la responsabilité sociétale de celle-ci. ◦ Utiliser les outils de l'informatique • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Développer un esprit de synthèse ◦ Actualiser l'information, en vérifier la pertinence dans un contexte donné • S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Organiser son travail afin de respecter les délais ◦ Déterminer les priorités • S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> ◦ Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles |

| Objectifs de développement durable |
|---|
| |



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Egalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.



Consommation et production responsables

Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Vie terrestre

Objectif 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le



processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

Acquis d'apprentissage spécifiques

L'étudiant sera capable de:

- S'exprimer, oralement et par écrit, dans des situations –de difficulté moyenne- de la vie sociale et professionnelle en utilisant un vocabulaire, une grammaire adéquats et en respectant les règles syntaxiques.
- Comprendre, résumer et exprimer un avis critique sur des sujets socio-économiques, politiques et à orientation juridique ainsi que sur les ODD ciblés dans le cours d'anglais.

Contenu de l'AA Anglais juridique I

- Grammaire : temps passés, gérondif/infinif, voix passive, auxiliaires de mode, futur.
- Lexique : notions d'anglais juridique et anglais des affaires.
- Compréhensions à la lecture et à l'audition sur des sujets d'actualité et de vulgarisation juridique.
- Exercices d'expression orale en rapport avec les thématiques abordées en classe et en lieu avec le monde professionnel, le droit, les ODD, les institutions britanniques.

Méthodes d'enseignement

Anglais juridique I : cours magistral, approche interactive, approche avec TIC, utilisation de logiciels

Supports

Anglais juridique I : copies des présentations, syllabus, notes de cours, notes d'exercices, activités sur eCampus, manuel d'anglais et livre d'exercices + CDRom, logiciels, presse écrite et en ligne.

Ressources bibliographiques de l'AA Anglais juridique I

- « International Express », Intermediate (Oxford)
- Business Partner, Your employability trainer, Pearson.
- « Email English », MacMillan
- « Oxford Word Skills »,
- « Oxford Living Grammar »
- "English Grammar in Use", MacMillan
- Press anglophone: « The Guardian », « The Daily Telegraph », BBC News, revue « Vocabulaire anglais » disponible à la bibliothèque du Campus.
- Vidéos de grammaire (anglo-link)
- Films et vidéos en V.O.
- 'L'anglais au bureau, tout de suite ! », Langues pour tous
- Anglais facile (exercices de grammaire en ligne)
- Site Wallangues.
- Vocabulaire anglais (revue disponible à la bibliothèque du campus).

| Évaluations et pondérations | |
|---|--|
| Évaluation | Note globale à l'UE |
| Langue(s) d'évaluation | Anglais |
| Méthode d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Examen écrit en janvier valant pour 60% des points (remédiable en août/septembre) • Evaluation continue écrite et orale valant pour 30% des points (hors session mais remédiable en août/septembre) • Assiduité au cours et participation aux activités proposées en classe : 10% des points |
| Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE | |
| Anglais juridique I : oui | |

Année académique : **2024 - 2025**